

COMPTE-RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
04/03/2022

	Présent	Absent	Procuration
M. Alain BAILLY	X		
M. Thierry BALAZUN	X		
Mme Anne-Marie FITOUSSI	X		
Mme Isabelle GANNE-FORT		X	à René VIAL
M. Marc LEMOINE		X	
M. Frédéric MELMOUX		X	à Anne-Marie FITOUSSI
M. Hervé ROBIN	X		
M. René VIAL	X		
Mme Véronique WANNECQUE	X		

Date de convocation et de diffusion 24/02/2022

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : Hervé ROBIN

La séance est ouverte à : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/12/2021 à 8 votes pour.

1) **Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale du Trièves 2022-2026 – Adoption**

La Communauté de Communes du Trièves a adopté à l'unanimité, le 6 décembre 2021, un Projet Social de Territoire contractualisé sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette CTG remplace et étend le périmètre des Contrats Enfance Jeunesse en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2021.

L'objectif est bien, sur la base d'un diagnostic partagé, de définir un Projet Social du Territoire « Trièves », avec des orientations assurant la cohérence et la transversalité des actions qui contribuent au bien-vivre de l'ensemble des habitants, tout au long de la vie, et à la cohésion du territoire. C'est aussi l'opportunité d'élargir et de renouveler le regard sur les actions conduites, de confirmer les financements, et d'encourager l'innovation.

Ce Projet Social de Territoire, avec son diagnostic, ses orientations d'action, ses modalités de gouvernance et d'évaluation, est décrit dans la Convention Territoriale Globale et ses annexes (ci-jointes). Ils ont été préparés par une année de travail collectif des Vice-présidents les plus directement concernés avec les services de la CCT, de la CAF, du Département, de la MSA, avec le concours de 42 lieux et structures recevant du public, les 27 communes dont la nôtre notamment, d'un questionnaire « parentalité » et de réunions thématiques dont certaines avec la participation d'habitants.

Ce contenu met l'accent sur la transversalité des actions et la coopération des acteurs, dans le réalisme sur les moyens ; la plupart des actions proposées le sont à moyens constants ; quelques actions demandant des moyens nouveaux sont identifiées et pourront faire l'objet de décisions ultérieures et phasées dans le temps.

La Convention Territoriale Globale est aussi proposée au vote de chacune des communes membres de la Communauté de Communes du Trièves.

La Communauté de Communes et ses partenaires proposent ainsi d'associer chaque commune à la préparation de projets à poursuivre ou à construire dans les domaines décrits par la Convention Territoriale Globale. Ils peuvent aussi apporter un appui technique au montage de projets, auprès de la commune ou du CCAS, dans une démarche de terrain, pour « aller vers » les habitants (accès aux droits, vivre ensemble, petite enfance, enfance, jeunesse, famille et parentalité, personnes âgées, logement...).

Adopté à l'unanimité des membres présents

Il est évoqué l'idée d'installer un ordinateur à l'agence postale afin de pouvoir venir en aide aux habitants dans le cadre de leurs démarches en ligne.

2) **Conseil Municipal des jeunes**

Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. Le souhait des écoliers et la volonté de la Municipalité est d'associer tous les citoyens à la décision publique et de créer un nouveau débat.

Pour donner la parole aux 8-15 ans, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) qui permettra de les initier à l'exercice de la démocratie locale mais aussi pour qu'ils puissent s'impliquer et agir de façon active au sein de la commune.

Le conseil municipal des jeunes regroupera 8 jeunes (4 écoliers de CE2, CM1 et CM2 et 4 collégiens de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) élus par tous les jeunes du village nés entre 2007 et 2014.

Les jeunes conseillers municipaux représenteront ainsi leur génération au sein de la commune. Elus, ils sont une force de propositions pour la réalisation des différents projets du village. Le CMJ constitue un mode nouveau de dialogue entre les jeunes et le conseil municipal. C'est aussi un moyen d'expression, de suggestions et d'actions. La volonté de la municipalité est d'encourager et de développer un comportement citoyen chez nos jeunes. Ils ne manquent ni idées, ni d'envie de s'investir. Ils pourront proposer et mettre en place de nouveaux projets avec l'aide des élus locaux et représenter la commune lors de cérémonies officielles.

Comment devient-on conseiller municipal des jeunes ?

Pour être candidat, il est indispensable d'être élève dans l'une des écoles participantes : élèves du CE2 au CM2 de l'école de Tréminis, les jeunes de Tréminis scolarisés à Mens du CE2 au CM2 et les élèves du collège de Mens de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème (anciens de l'école ou habitants de Tréminis), d'être libre certains samedis matin, d'avoir l'autorisation de ses parents. C'est la liste officielle des candidats. Les candidats lanceront alors leur campagne électorale à partir du 25 avril afin d'inciter et de convaincre leurs camarades à voter pour eux (affiches, temps spécifique à définir pour la campagne électorale et se déclareront en mairie, ensuite viendront les élections qui se feront en mairie un samedi matin. Ils pourront utiliser les panneaux d'affichage des élections sur le côté de la mairie.

Comment se déroulent les élections ?

La mairie prépare : les bulletins de vote, qui indiquent le nom et le prénom des candidats, la fiche d'émargement des électeurs, l'urne qui recevra les bulletins. Chaque enfant reçoit une carte d'électeur indispensable pour voter. Cette carte indique le nom de l'école, la classe, le nom et prénom de l'élève, la date de naissance, la signature à côté de celle de la maire. Le jour du vote samedi 7 mai à 15h, il est indispensable de prendre un bulletin de chaque candidat, puis d'introduire dans l'enveloppe le bulletin des 8 candidats choisis. Puis le dépouillement se fera comme pour les élections municipales sous le contrôle de la maire et d'élus présents. Les élèves devront ouvrir les enveloppes et compter les voix des candidats. Un élu remplit alors "le procès-verbal" de l'élection et annoncera le nombre de voix obtenues par les candidats. Les jeunes élus dès le mois suivant se rencontreront pour une présentation de la mairie et le travail des conseillers. Tous les projets des jeunes élus seront d'abord travaillés en commission avec un conseiller référent, puis évalués en réunion plénière pour être enfin proposés lors des réunions des élus adultes.

Le Conseil Municipal de Jeunes qu'est-ce que c'est ?

La participation à la vie publique locale des enfants et des jeunes citoyens est pour nous une exigence.

Le CMJ est le lieu par lequel les jeunes conseillers pourront penser des projets pour les jeunes, les mettre en œuvre jusqu'au bout et pratiquer la citoyenneté de façon concrète.

- Lieu d'apprentissage de la vie démocratique

Source de socialisation, d'échanges, de débats et de solidarité, le CMJ te permettra de comprendre le fonctionnement démocratique de la commune et de le mettre en œuvre au travers de projets définis et validés par le Conseil Municipal Jeunes puis le Conseil Municipal adultes.

- Lieu de l'engagement citoyen des jeunes

L'ensemble des projets menés par le CMJ sera en premier lieu décidé par les autres conseillers et toi, te permettant ainsi de t'impliquer dans différents champs qui te concernent directement ou non, répondant ainsi au bien commun et à aux besoins et attentes de tous les jeunes de la commune.

- Instance de la vie démocratique

Doté d'un budget propre voté en Conseil Municipal, le CMJ fonctionnera en commission permanente qui se réunira au moins 4 fois par an - thèmes proposés : environnement, cadre de vie et sécurité routière, vie culturelle, sportive et festivités, vie sociale, intergénérationnel, handicap, solidarité et citoyenneté, etc...

Des séances plénières publiques et trimestrielles vous permettront de soumettre vos idées au vote et de faire part de l'avancée de vos projets.

Composition du Conseil Municipal des Jeunes

Volontairement, nous faisons le choix de permettre la représentation d'une grande étendue d'âge pour favoriser les échanges et l'ouverture d'idées.

- 8 jeunes répartis en deux tranches d'âge : 4 écoliers et 4 collégiens

- Nous essayerons d'avoir la parité (autant de garçons que de filles) dans chaque tranche d'âge.
- Tu es élu pour deux ans

Conditions pour être candidat :

- Habiter Tréminis ou être (ou avoir été) scolarisé à l'école de Tréminis
- Avoir entre 8 et 15 ans (du CE2 à la 3ème)

Adopté à l'unanimité.

3) Fôret : Martelage des coupes- Programmation 2022

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal de la lettre de M. Stagnoli Patrick, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 exposé ci-dessous :

- Passage en coupe des parcelles forestières n°93- 94- 95- 99- 108- et 109;
- Report des parcelles forestières n°88- 92- 98, compte- tenu du contexte économique dû au dépérissement de l'épicéa ;
- Concernant la vente des bois aux particuliers, Le Conseil Municipal autorise l'Office National des Forêts à réaliser des contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des concessionnaires et sans possibilité de revente.
- Décide que la délivrance des bois d'affouage se fera après façonnage ;

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme La Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme la Maire ou son représentant pourront assister aux martelages des parcelles.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16

Informations :

- Célébration journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a lieu le 19 mars à 11h00. Monument du Hameau de l'Eglise.
- Le Rallye du Trièves se déroulera le samedi 30 juillet, avec départ de la spéciale de Tréminis, Place de la Mairie.
- Une réunion publique est prévue le 30 avril.
- Nous n'avons pas reçu de réponse au courrier adressé au SIAD et à l'ADMR.
- La Mission locale remercie la Commune pour son aide financière de 200€ à l'achat d'un véhicule.
- Les dons pour l'Ukraine seront acheminés au point de dépôt de Comboire à Echirolles par Hervé Robin.

La Maire

Anne-Marie Fitoussi

